



Définition

Un accident du travail est un événement soudain survenant au cours d'une activité professionnelle et occasionnant un préjudice physique ou psychologique. Sont exclus les accidents sur le chemin du travail, les cas d'origine uniquement médicale et les maladies professionnelles.

Le taux d'accidents de travail est le nombre d'accidents de travail survenus durant une année rapporté au nombre de personnes au travail dans la population active cette année là.

Le fonds des accidents de travail distingue 4 types d'accidents :

- **les accidents classés sans suites** : tout accident sans incapacité de travail
- **les accidents ayant entraîné une incapacité temporaire** : Tout accident ayant entraîné une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison sans séquelle est envisagée
- **les accidents ayant entraîné une incapacité permanente** : Tout accident pour lequel des séquelles permanentes sont envisagées, qu'il ait ou non engendré des frais médicaux et / ou une incapacité temporaire de travail.
- **les accidents mortels** : tout accident ayant provoqué le décès immédiat ou retardé de la victime



Les chiffres

Les accidents de travail (qui n'ont pas été classés sans suite) ont touché 2% de la population wallonne active occupée en 2010. Cela représente 26 721 cas d'accidents avec conséquences. On a regretté cette année-là 22 accidents de travail à l'issue fatale. Heureusement, les accidents mortels ne représentent en Wallonie que 0,1% des accidents de travail. La grande majorité concerne des accidents avec incapacité temporaire (83,5%), quand ils ne sont pas classés sans suite, tandis que 16,6 % des accidents sont avec incapacité permanente. Ces chiffres sont similaires d'une région à l'autre.

En Flandre, les accidents de travail ont touchés 1,9% de la population et à Bruxelles 1,2%. Le secteur le plus touché en Wallonie est le secteur de la construction.

Tableau 1 : Distribution des accidents du travail selon la province du domicile de la victime et les suites encourues- 2010

	Incapacité temporaire	Incapacité permanente prévue	Mortels	TOTAL	% de la population au travail
Brabant Wallon	1 628	319	3	1 950	1,3%
Hainaut	8 844	1 647	9	10 500	2,3%
Liège	7 475	1 678	5	9 158	2,3%
Luxembourg	118	200	1	319	0,3%
Namur	3 147	581	4	3 732	2,0%
Région wallonne	22 274	4 425	22	26 721	2,0%
Région Bruxelloise	3 945	982	3	4 930	1,2%
Région flamande	44 293	7 314	53	51 660	1,9%

Source : Fonds des accidents de travail



Remarques pour l'interprétation

Les personnes âgées de 15 à 64 ans constituent la population active, parmi laquelle on différencie les personnes qui travaillent de celles qui ne travaillent pas. Le dénominateur des taux présentés ici est le nombre de personnes de la population active qui travaillent.

Des analyses plus complètes et d'autres informations sont à consulter sur le site du fonds des accidents professionnels. www.faofat.be Notamment des analyses qui se penchent sur l'évolution au fil des années en tenant compte de la conjoncture du marché du travail.